



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	42	6	1

**OBJET : 06-1 - SERVICE PUBLIC
DU STATIONNEMENT - PARC DE
STATIONNEMENT « AMBASSADEURS
» - PROCEDURE DE DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC - DECLARATION
D'INFRUCTUOSITE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3705/13

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 7 6 DEC. 2013

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 0 2 JAN. 2014

Pour le Maire,
L'Attaché principal,

A. CLAVERIE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 20 décembre 2013

Le vendredi 20 décembre 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/12/2013, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, Mme Anne-Marie DUMONT, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

Procurations

M. André PADOVANI à M. Serge AMAR
Mme Edith LHEUREUX à Mme Yvette MEUNIER
M. Alain BIGNONNEAU à M. Henri CHIALVA
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Absents : M. Jean-Pierre GONZALEZ

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

06-1 - SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT - PARC DE STATIONNEMENT « AMBASSADEURS » - PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - DECLARATION D'INFRACTUOSITE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

Par délibération en date du 29 novembre 2012, le Conseil municipal a approuvé le principe d'une délégation de service public ayant pour objet l'exploitation en affermage du parc public « Ambassadeurs ».

En conséquence, une procédure de mise en concurrence a été mise en œuvre conformément aux dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des Collectivités territoriales.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site de la Ville, le 1^{er} mars 2013, dans Nice-Matin, le 5 mars 2013, au BOMAP, le 6 mars 2013, et dans l'Auto-Journal, le 21 mars 2013.

À la date limite de remise des candidatures, 6 plis avaient été déposés :

- EFFIA Stationnement ;
- QPARK France ;
- INTERPARKING France ;
- VINCI PARK France ;
- MASSILIA Park ;
- CRISTAL NET Montpellier.

Après avoir ouvert les plis de candidature le 25 avril 2013, la Commission de Délégation de Service Public a admis, le 23 mai 2013, ces six candidats à présenter une offre.

Le dossier de consultation a donc été envoyé aux 6 candidats le 3 juillet 2013.

À la date limite de remise des offres, fixée au 2 octobre 2013, aucun pli n'a été déposé, les candidats n'ayant pas été en mesure de répondre aux exigences fixées par la Commune dans le cahier des charges, afin de garantir une gestion optimale de cet équipement.

Il convient donc de déclarer la procédure infructueuse.

Les nouvelles modalités d'exploitation proposées après les nécessaires travaux de remise à niveau, ainsi que l'attribution de places de stationnement à l'office de Tourisme, sont soumises au Conseil de ce jour par délibérations séparées.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR DELIBERE
LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité,

- **DECLARE** infructueuse la procédure de délégation de service public ayant pour objet l'exploitation en affermage du parc public « Ambassadeurs ».

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

06-1 - SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT - PARC DE STATIONNEMENT « AMBASSADEURS » - PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - DECLARATION D'INFRACTUOSITE

Commission(s) : COMMISSION URBANISME - GRANDS TRAVAUX ET DEPLACEMENTS URBAINS

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.06-1 - SERVICE PUBLIC DU STATIONNEMENT - PARC DE STATIONNEMENT "AMBASSADEURS" - PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - DECLARATION D'INFRUCTUOSITE -

Date de transmission de l'acte : 02/01/2014

Date de réception de l'accusé de réception : 02/01/2014

Numéro de l'acte : DCM3705-13 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20131220-DCM3705-13-DE

Date de décision : 20/12/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :
1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public